

On sait qu'avant Pie X, toutes les concessions d'indulgences ne passaient pas nécessairement par la Congrégation des Indulgences. Elles pouvaient être obtenues directement du Souverain Pontife. Quand ces indulgences étaient universelles, applicables à tous les fidèles, alors, mais alors seulement, il fallait leur entérinement par la Congrégation des Indulgences. Le pape Pie X, désireux de discipliner la matière, réunit d'abord la Congrégation des Indulgences à celle des Rites, car on ne peut nier que cette dernière ne doive décider nombre de points qui sont de la compétence de la première. Comme la Congrégation des Rites était mieux organisée, il était naturel qu'elle eût la haute main sur l'autre. Quand vint, par la constitution *Sapienti consilio* du 29 juin 1908, la refonte ou réforme des dicastères pontificaux, la congrégation des Indulgences et Reliques devint une section de la *Suprema*, comme on dit à Rome, c'est-à-dire de la Congrégation du Saint-Office. Pie X avait réuni les Indulgences et Reliques aux Rites à cause des reliques et de la vénération des saints. Cette fois, il l'incorporait au Saint-Office à cause des indulgences.

Chaque jour on présentait au pape de nouvelles prières pour lesquelles on demandait des faveurs spirituelles. Avant de les accorder, il fallait voir si la prière ne s'écartait pas des règles traditionnelles de l'Eglise et même de la pureté de la foi. Cela semble étrange qu'il soit nécessaire de prendre ces précautions et cependant c'est malheureusement trop vrai. Je ne citerai point cette loge maçonnique du Brésil qui demandait des indulgences spéciales pour le centenaire de sa fondation, mais, il y a une trentaine d'années, on avait bien demandé des indulgences au Saint-Siège pour un *Je vous salue Joseph* calqué sur le *Je vous salue Marie*. On avait aussi demandé des indulgences pour une prière adressée à l'âme de Notre-Seigneur, dévotion qui en France avait commencé à faire des adeptes. Bref, sans

citer d'autre  
une recens  
ces faveurs  
Ce ratta  
concessions  
sonnellemen  
Office, et il  
de réduire  
aurait graci  
ne savait po  
mandeur po  
dait, sachan  
perait à gau  
ordinaire da  
que j'ai vu c  
cordées à tou  
un laborieux  
fois par sema  
entre autres  
puis même fai  
— je ne dira  
une concessio  
bien réfléchi,  
Pierre, c'est-à  
sonne qui ent  
entrerait. Ce  
monte à une h  
fondie, confir  
d'indulgence d  
les jours de l'a  
l'audience et p  
oreille, mais l'a  
mille raisons. L